

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 16218 Numéro SIREN : 840 697 841 Nom ou dénomination : La Grange

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2020 sous le numéro de dépôt 17001



20200170012019

DATE DEPOT : 06/04/2020

N° DE DEPOT : 17001

N° GESTION : 2018B16218

N° SIREN : 840697841

DENOMINATION : La Grange

ADRESSE : 20 rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris

MILLESIME : 2019

.

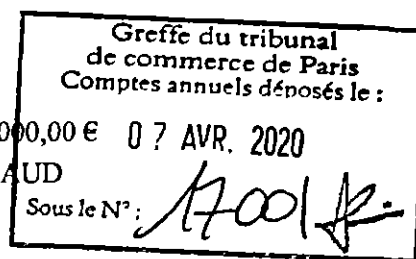
LA GRANGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 13 000,00 € 07 AVR. 2020

Siège social : 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD

75011 PARIS 11

840 697 841 RCS



TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 6 MARS 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 174,21 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à..... - 174.21 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

A large, stylized handwritten signature in black ink.

VT

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 28/06/2018 au 30/09/2019

SASU LA GRANGE

20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11

APE : 4711B
Siret : 84069784100020



A2D EXPERTISE & CONSEIL

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables
de Toulouse Midi Pyrénées

BEAU MAZAMET

Tel. 05.63.61.13.38

Fax. 05.63.61.88.65

a2d.expertise@fr.oleane.com

*Certifié conforme à
l'original*

VT

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 28/06/2018 au 30/09/2019

Annexes



VT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations Incorporelles		5 375		5 375
Immobilisations corporelles		16 100		16 100
Immobilisations financières		3 125		3 125
Total		24 600		24 600
Amortissements & provisions :				
Immobilisations Incorporelles		68		68
Immobilisations corporelles		3 329		3 329
Immobilisations financières				
Total		3 397		3 397
ACTIF NET				21 203

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 375	16 100	3 125	24 600
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 375	16 100	3 125	24 600
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	5 307	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	5 307	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 409 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 125		3 125
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	7 284	7 284	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	10 409	7 284	3 125
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

VT

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 533 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 692	9 692		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 841	24 841		
Produits constatés d'avance				
Total	34 533	34 533		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	24 841			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 24 840 euros.

✓

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LA GRANGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 47 359 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 174 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 28/06/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

VT

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaires obligatoires (article 187) annexes
A la loi du 1er juillet 1985 (loi relative aux entreprises)

Designation de l'entreprise SASU LA GRANGE				Néant ☐				
Adresse de l'entreprise 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD 75011 PARIS 11								
Numero SIRET* 8 4 0 6 9 7 8 4 1 0 0 0 2 0								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 15				Durée de l'exercice précédent* 				
				Exercice N clos le 30/09/2019				
ACTIF								
				Bra I	Amortissements-Provisions 2			
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014	5 375	016	67	5 307	
	Immobilitisations corporelles*		028	16 099	030	3 328	12 770	
	Immobilitisations financieres* (1)		040	3 125	042		3 125	
	Total I (5)		044	24 599	048	3 396	21 202	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060	12 266	062		12 266	
	Avances et acomptes verses sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Client et comptes rattachés*	068		070			
		Autres* (3)	072	7 284	074		7 284	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	6 605	086		6 605	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	26 156	098		26 156		
Total général (I + II)				110	50 755	112	3 396	47 358
PASSIF								
				Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			13 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			(174)		
	Provisions réglementées		140					
Total I				142		12 825		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			9 692		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169	24 840		24 840		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176			34 533		
Total général (I + II + III)				180		47 358		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financieres a moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	24 599		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cepal Group

RT

SASU LA GRANGE

COMPTES ANNUELS

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2019

Particularisation obligatoire (article 102 du règlement de l'annexe I du décret n° 2018-1183 du 14 novembre 2018)		Désignation de l'entreprise SASU LA GRANGE		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice clos le 30/09/2019			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	98 596
	Production vendue	bicuc	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		services*		217	218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires)			223	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	98 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	87 330
	Variation de stocks (marchandises)*			236	(12 266)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	2 841
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier		242	29 375
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	3 396
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	14
	dont subventions versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	110 690
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(12 090)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	28 000
	Charges financières		(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 212 octies)	347		300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		16 084
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(174)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des crédits d'assurance	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dépenses de réintégration (art. 219 articles L3)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 articles)	986	ZFL-TE (44 articles et autres A)	987	342
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44 articles)	981	JEL (44 articles A)	989	
	ZRD (44 articles)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Assurance d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991	Pour de compétitivité hors CFE (art. 44 quinquies)	990	
	ZFA (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Basins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quinquies)			992	
	Crédance due au report en arrière du déficit			346	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356	
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372
Bénéfice col. 1					174

VT